BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

AVIS D'INSERTION

FONCIERE ORATORIENNE POUR L'ÉDUCATION
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 908.151,72 €
Siège social : 17 rue des Lyonnais, 75005 Paris
578 204 851 RCS PARIS

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024 À 18h AU 17 RUE DES LYONNAIS À PARIS (75005)

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour la partie Ordinaire de l'Assemblée Générale

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes clos au 31 août 2023,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Quitus donné aux Administrateurs,
- Constat de la fin du mandat d'Administrateur de Jean-Claude Dumas de Rauly,
- Nomination de Monsieur Stanislas Lalanne en qualité d'administrateur.
- Pouvoir pour les formalités.

Pour la partie Extraordinaire de l'Assemblée Générale

- Rapport du Conseil d'Administration
- Modification de la limite d'âge des Administrateurs et du Président
- Modification des statuts concernant la tenue des Conseils d'administration et des Assemblées générales
- Pouvoir pour les formalités.

Tout Actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou un autre Actionnaire. Les Actionnaires pourront formuler une demande de pouvoir à compléter auprès de la Société au plus tard le 20 février 2024, par courrier électronique à l'adresse suivante : economat@oratoire.org, le pouvoir devant être retourné complété et signé à cette même adresse électronique au plus tard le 23 février 2024.

Les documents obligatoires ou nécessaires à la tenue de cette assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration